

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 433

Artikel: Ces fraudeurs bienvenus
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018957>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tendrait à grossir l'importance du « oui » au détriment du verdict sorti des urnes (55,7 % de « non ») : non c'est non !

Loin de nous de proposer aujourd'hui une clef unique pour décoder ce résultat qui devrait peser sur toute la politique fiscale helvétique à venir.

Chantage inopérant

Il nous paraît cependant important de souligner que le « chantage » exercé par certains spécialistes sur les contribuables « moyens » avant la votation n'a pas eu l'effet escompté : « Si l'on dégrève les bas revenus, leur a-t-on répété à l'envi, c'est vous qui « trinquerez » ; il faudra bien prendre l'argent quelque part ». En fait, cet argument n'a eu aucune prise sur cette catégorie de contribuables ; au contraire, plus ils sont nombreux à travers les cantons, et plus les voix sont nombreuses en faveur de l'initiative... De même, les contribuables les plus pauvres ne semblent pas avoir saisi l'occasion de déplacer la charge fiscale à leur avantage, puisque plus ils sont nombreux, moins le verdict cantonal est favorable à l'initiative ! C'est ce que montre le tableau que nous publions (source : impôt fédéral pour la défense nationale ; 17e période ; 1973-1974) et où est précisée l'importance relative des classes de revenus dans les cantons suisses. Il faudra donc abandonner ces raisonnements un peu simplistes pour éclairer la consultation du 4 décembre. La question reste ouverte donc.

P.S. Pas de concordances évidentes non plus entre les résultats du vote sur la TVA et celui sur l'impôt sur la richesse (en revanche, il semble que plus on a accepté, à travers les cantons toujours, l'harmonisation fiscale, plus on a dit « oui » à l'impôt sur la richesse).

Ces fraudeurs bienvenus

Au menu du Conseil des Etats, au début de la dernière session parlementaire, un débat sur la loi fédérale d'entraide internationale en matière pénale. Un titre rébarbatif, mais un objet de réelle

importance : à ce chapitre, la Suisse était jusqu'ici dépourvue d'instrument légal d'action (mis à part cas exceptionnel, comme les Etats-Unis). La nouvelle loi accrédi terait un dispositif permettant aux Etats tiers de demander une aide à la Confédération qui resterait libre de la refuser, bien entendu. En arrière-plan, le terrorisme international, ou du moins ce qu'il est convenu de tenir comme tel. De fait, les dispositions de la loi relative aux terroristes seront vite adoptées à la Chambre haute... Sécurité et ordre obligent.

Les terroristes ne sont cependant pas seuls en cause ; les fraudeurs fiscaux internationaux sont eux aussi nocifs ; contre eux aussi, entre autres criminels à cols blancs, il s'agit de prendre des dispositions pour coordonner la « chasse ». Là pourtant le projet du Conseil fédéral est beaucoup plus nuancé ; néanmoins, tout en restant dans la

grande tradition helvétique du refus et du mutisme, il entrouvre une porte à l'« entraide internationale » si ce refus lèse des intérêts essentiels de la Confédération, souveraineté, sécurité ou ordre public. C'est encore trop pour le Conseil des Etats qui ferme cette porte sans discussion.

On n'attendait pas davantage de la majorité bourgeoise qui fait la loi dans un aréopage farouchement opposé pendant des années à toute réforme législative sur la fraude fiscale. Mais où étaient les socialistes ? Et en particulier le Neuchâtelois Pierre Aubert, pourtant membre de la commission ad hoc des Etats sur ce projet de loi et parfaitement au courant de la question.

Pas besoin de conclure que devant ces carences, l'initiative socialiste sur le contrôle des banques et autres établissements assimilés prend un nouveau caractère d'urgence.

* * *

Un député schaffhousois a été le seul partisan de l'initiative de Berthoud pour les douze dimanches sans autos. Son intervention a fait rire tout son auditoire de la Chambre haute. Konrad Graf, humoriste à ses heures, a notamment déclaré, à l'adresse du Conseil fédéral : « Comme vous ne saviez pas que le projet serait discuté pendant la période de l'Avent, vous avez suivi l'étoile de la Mercedes au lieu de suivre celle de Bethléem ».

* * *

Le premier prix Nobel de la paix, en 1901, a été partagé entre Henri Dunant et un Français. Le prix Nobel de la paix de 1902 a été partagé entre les Suisses Elie Ducommun et Charles-Albert Gobat. Des institutions ayant leur siège en Suisse ont aussi été les bénéficiaires du prix Nobel de la paix : le Bureau permanent de la paix, dont le siège était à Berne, en 1910, le CICR en 1917 et en 1944, le CICR et la Ligue des sociétés de Croix-Rouge en 1963, l'OIT en 1969. Mais plus jamais, depuis 1902, une personnalité suisse n'a reçu le prix de la paix.

BAGATELLES

Selon l'Annuaire statistique du canton de Vaud 1977, le taux d'occupation des Etablissements de la Plaine de l'Orbe semble en baisse : 85 000 « journées de détention » par an depuis 1974, contre 105 000 à 120 000 dans les années 1960-1973. Les raisons ne figurent pas dans le tableau : depuis 1974, de nombreux condamnés subissent leur peine d'emprisonnement hors des EPO, qui sont en réfection, et notamment à Crêtelongue où le régime de semi-liberté a été introduit il y a trois ans.

* * *

A l'instar de la Migros, l'UBS a fait procéder à une analyse détaillée de la consommation d'énergie dans ses différentes succursales et agences suisses, — en prenant bien soin d'éliminer les nouveaux immeubles du siège central à Zurich. Le moins bon score au classement des économies : la succursale de Genève. Conclusion générale : plus un immeuble est de construction récente, plus il mange d'énergie. Et vive les buildings climatisés.